

TRANSPORT
LOGISTIQUE



JUSQU'À
25 000 €
DE
SUBVENTION



SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS

 **l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

Alors que le secteur du transport et de la logistique regroupe 4% des salariés en France, il représente 8% des accidents du travail et 9% de l'ensemble des décès liés au travail.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **16 380 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



42 %
Manutentions
manuelles et
mécaniques



20 %
Chutes
de hauteur et
de plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP*
Plus de 820 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation et retards
- Difficulté à recruter et turn-over plus important

* Accidents du travail / Maladies professionnelles

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER



Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise. C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide **Filmeuse +** pour réduire les risques de **troubles musculo-squelettiques (TMS) et les chutes** liés à l'activité de **filmage manuel des palettes**.



L'aide **Equip'mobile +** pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au **déplacement des charges**, facteur de **TMS, de lombalgies et d'accidents du travail**.



L'aide **Propreté +** pour réduire les risques de **TMS et de chutes** liés aux opérations de **nettoyage, dépeussièrement des sols et vitrerie**.



L'aide **Airbonus** pour réduire l'exposition des salariés aux **émissions de moteur diesel** qui sont classées comme « agent cancérogène avéré pour l'homme ».



Les aides **TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action** pour réduire les **TMS**, qui représentent 87 % des maladies professionnelles en France.



L'aide **Déménagement + sûr** pour réduire les risques liés aux **manutentions manuelles**, comme les **TMS**.





RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

→ Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

→ Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

→ Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS
POUR ALLER
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise